



SEANCE DU 29 MARS 2021

DEPARTEMENT

des Landes

Commune

de

SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt et un, le 29 du mois de mars 2021, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 23 mars 2021, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Léa GRANGER, Brigitte GLIZE, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Martine BACON-CABY, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX, Juliane VILLACAMPA, Quitterie HILDELBERT

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Absents : 3

Procurations : 3

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Franck LAMBERT, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Christophe RAILLARD, Rémy MULLER, Alain BUISSON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Votants : 27

Absents excusés : Ø

Absents : Ø

Date d'affichage :
23 mars 2021

Pouvoir : Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Alain BUISSON

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Monsieur Christophe RAILLARD

Madame Maud RIBERA a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Secrétaire de séance : Rémy MULLER

Objet : Approbation de l'affectation des résultats 2020 du budget annexe Eau potable

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'approbation du compte administratif 2020 du budget annexe Eau potable ;

CONSIDERANT les éléments détaillés ci-dessous :



Résultat de fonctionnement antérieur reporté	199 091,51	
Résultat d'investissement antérieur reporté	182 993,58	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020		
Solde d'exécution de l'exercice	9 375,38	
Solde d'exécution cumulé	192 368,96	R - 001
RESTE A REALISER AU 31/12/2020		
Dépenses d'investissement	2 366,67	
Recettes d'investissement	0,00	
Solde	-2 366,67	
RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	190 002,29	
Besoin de financement	0,00	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	15 194,97	
Solde d'exécution cumulé	214 286,48	
TOTAL A AFFECTER en 2021	214 286,48	R - 002

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'affecter le résultat cumulé 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe Eau potable comme suit :

Affectation en section d'investissement au 1068	= 0 €
Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2021 (report à nouveau créancier 002)	= 214 286,48 €

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Percepteur et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Pierre PECASTAINGS